



Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15. **Port** : 06.69.22.15.37.

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

Site : www.cfdtpenit.org

Douai, le 27 Septembre 2021,

Eric FIEVEZ
Secrétaire Général
CFDT PENITENTIAIRE
A
Monsieur Le Garde des Sceaux
Ministre De La Justice

Objet : Revalorisation IFSE.

REF : Circulaire du 14/11/2017 NOR / JUST1732535C relative à la gestion de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) des corps interministériels et corps à statut commun relevant du ministère de la justice dans le cadre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Monsieur le Garde des Sceaux,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les interrogations des personnels administratifs de votre Ministère.

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) permet à un personnel administratif qui n'a pas effectué de mobilité d'obtenir une hausse salariale à compter de sa quatrième année.

Lorsque les personnels administratifs ont interpellé leur hiérarchie à ce sujet, la réponse apportée par les échelons interrégionaux a été :

« Nous n'avons pas reçu de consigne. »

Ce sujet ne devrait pas être évoqué et devrait déjà avoir été traité par les services concernés.

Je ne doute pas, Monsieur le Ministre, que ces revalorisations vont être effectives, rapides et qu'un rappel sera effectué afin que les personnels ne soient pas une nouvelle fois lésés.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ce sujet sensible, Recevez Monsieur Le Garde Des Sceaux, l'assurance de mon profond respect et de mon dévouement.

E.FIEVEZ